Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DOSSIER DE PRESSE – RENTRÉE 2008

vice-rectorat
Nouvelle-Calédonie

1°/ LES EXAMENS
- a) Évolution quinquennale des résultats aux examens 2003 – 2007
- b) Évolution par examen de 1998 à 2007

2°/ L'AFFECTATION
- a) Résultats des commissions d'affectation – rentrée 2008

3°/ LES EFFECTIFS (population scolaire)
- a) Répartition public / privé – primaire / secondaire
- b) Évolution des effectifs enseignement public
  Évolution des effectifs enseignement privé

4°/ LES NOUVEAUTÉS DE L'OFFRE DE FORMATION
- a) En collège
- b) En SEGPA
- c) Sections Européennes « anglais » en lycée et lycée professionnel
- d) Autres formations en lycée
- e) Autres formations en lycée professionnel

5°/ LES CONDITIONS MATÉRIELLES DE L'ACCUEIL DES ÉLÈVES
- a) Détail des opérations par établissement en 2008
- b) Travaux réalisés en 2007

6°/ LES MOYENS (personnels)
- a) Nouveaux moyens mis en place en 2008 dans le second degré public
- b) Évolution de 1998 à 2008 des taux d'encadrement dans le secondaire public

7°/ VOLET PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIF
- I) Le socle commun de connaissances et de compétences
- II) Le développement et la maîtrise des Technologies de l'Information et de la Communication
- III) La diversification et l'adaptation de l'offre de formation
- IV) La scolarisation des élèves handicapés
- V) L'apprentissage de la civilité et de la responsabilité
- VI) L'ouverture aux familles et la collaboration des partenaires institutionnels et économiques

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

vice-rectorat
Nouvelle-Calédonie

1°/ LES EXAMENS

a) Évolution quinquennale des résultats aux examens 2003 - 2007 : tableau

b) Évolution par examen de 1998 à 2007 : graphiques

VICE-RECTORAT
DE NOUVELLE-CALEDONIE

Service des Statistiques

- RENTRÉE 2008 -

Évolution quinquennale des résultats aux examens

	2003			2004			2005			2006			2007*		
	Prés.	**Ad.**	*%*	**Prés.**	**Ad.**	*%*	**Prés.**	**Ad.**	*%*	**Prés.**	**Ad.**	*%*	**Prés.**	**Ad.**	*%*
DNB	**3 763**	**2 753**	***73,2%***	**3 772**	**2 867**	***76,0%***	**3 878**	**2 854**	***73,6%***	**4 026**	**3 048**	***75,7%***	**4 050**	**3 141**	***77,6%***
CAP Développement	**143**	**116**	***81,1%***	**170**	**123**	***72,4%***	**144**	**101**	***70,1%***	**145**	**103**	***71,0%***	**140**	**109**	***77,9%***
CAP	**1 068**	**791**	***74,1%***	**877**	**665**	***75,8%***	**884**	**697**	***78,8%***	**776**	**629**	***81,1%***	**767**	**642**	***83,7%***
BEP	**1 577**	**938**	***59,5%***	**1 696**	**1 121**	***66,1%***	**1 506**	**963**	***63,9%***	**1 556**	**1 071**	***68,8%***	**1 507**	**953**	***63,2%***
BACCALAURÉAT															
Général	822	639	*77,7%*	889	695	*78,2%*	980	756	*77,1%*	996	781	*78,4%*	981	767	*78,2%*
Technologique	924	620	*67,1%*	892	618	*69,3%*	917	575	*62,7%*	954	652	*68,3%*	821	588	*71,6%*
Professionnel	731	519	*71,0%*	695	478	*68,8%*	709	494	*69,7%*	728	497	*68,3%*	717	446	*62,2%*
Total baccalauréat	**2 477**	**1 778**	***71,8%***	**2 476**	**1 791**	***72,3%***	**2 606**	**1 825**	***70,0%***	**2 678**	**1 930**	***72,1%***	**2 519**	**1 801**	***71,5%***
BTS	**245**	**146**	***59,6%***	**281**	**165**	***58,7%***	**298**	**174**	***58,4%***	**279**	**149**	***53,4%***	**371**	**238**	***64,2%***

* hors sessions de remplacement

évolution entre 1998 et 2007 du nombre d'admis au diplôme national du brevet

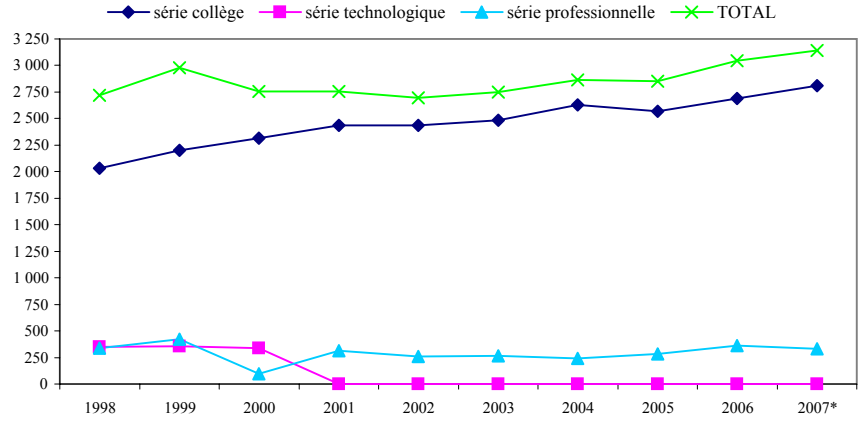

évolution, de 1998 à 2007, du nombre d'admis au CAP et au BEP

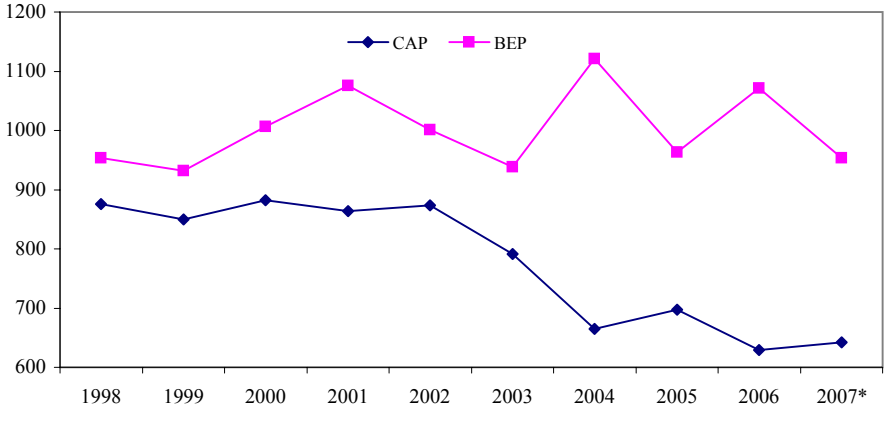

évolution, de 1998 à 2007, du nombre de bacheliers

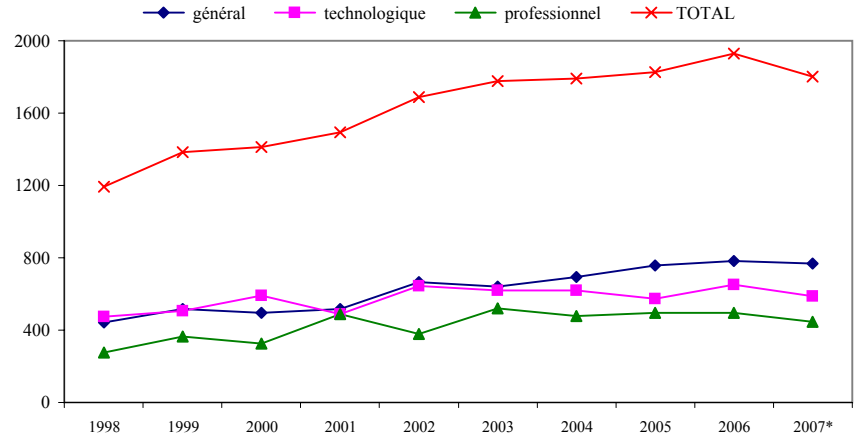

évolution, de 1998 à 2007, du nombre d'admis au BTS

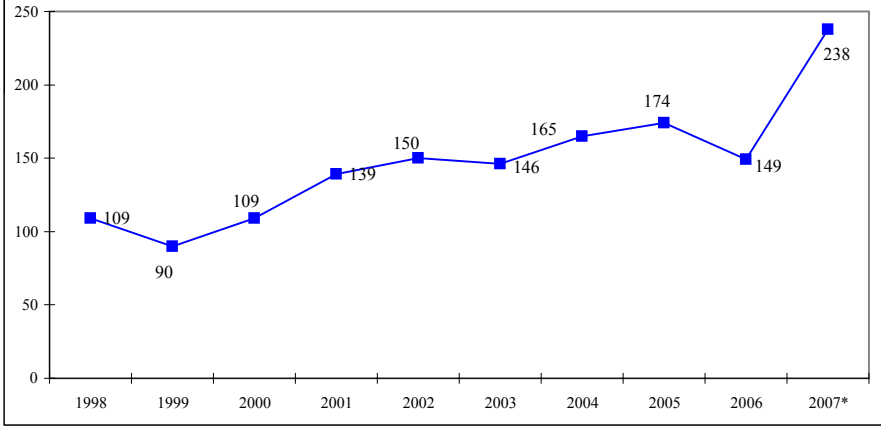

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

vice-rectorat
Nouvelle-Calédonie

2°/ L'AFFECTATION

a) Résultats des commissions d'affectation – rentrée 2008

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

vice-rectorat
Nouvelle-Calédonie

Résultats des commissions d'affectation rentrée 2008

Spécialités	Total des élèves affectés (hors redoublants)		
	Filles	Garçons	Total
BEP	431	401	**832**
CAP	120	203	**323**
CAPD	53	62	**115**
1ère Pro	194	180	**374**
Total prof	**798**	**846**	**1 644**
1ère Adapt	11	19	**30**
2nde GT	830	586	**1 416**
TOTAL	**1 639**	**1 451**	**3 090**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

vice-rectorat
Nouvelle-Calédonie

3°/ LES EFFECTIFS (population scolaire)

a) Répartition public / privé - primaire / secondaire

b) Évolution des effectifs enseignement public

Évolution des effectifs enseignement privé

Rentrée 2008

prévisions

69 822 élèves dans le public et le privé sous contrat,
relevant du Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche

Répartition dans le public et le privé :

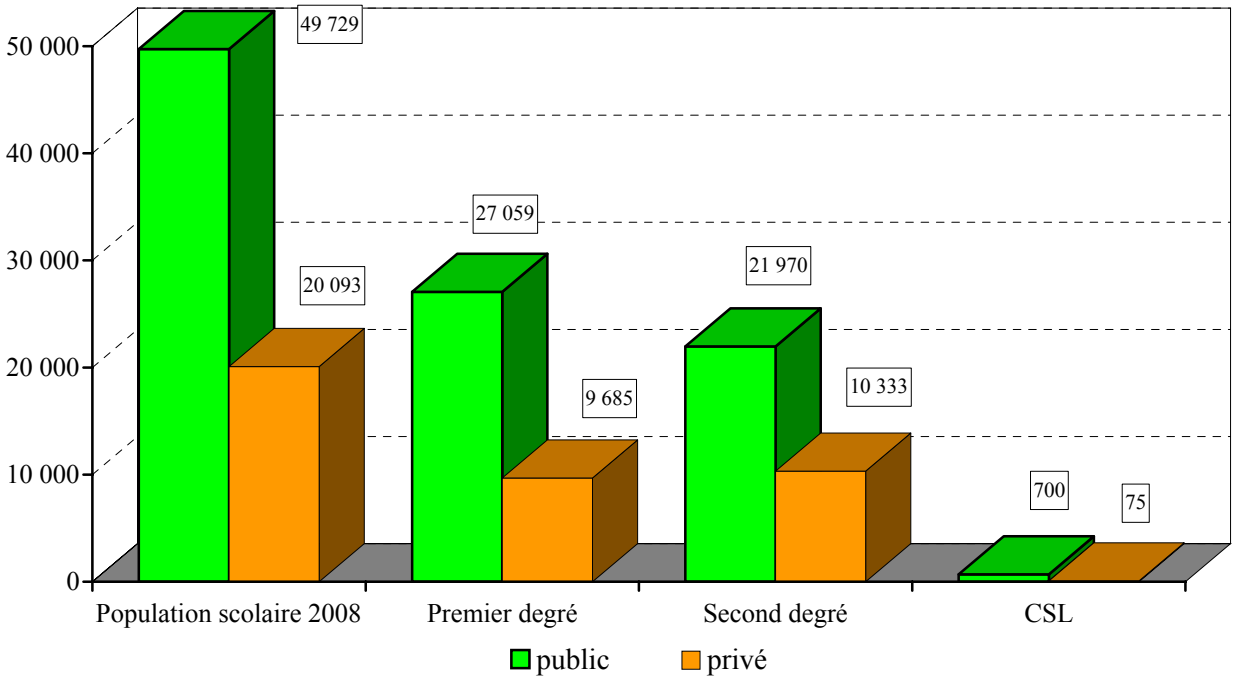

Répartition par degré d'enseignement :

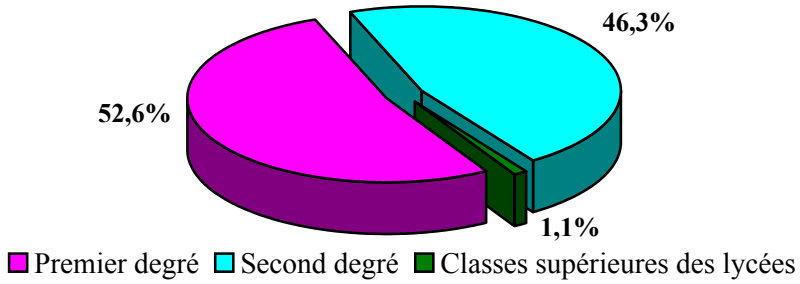

Part du public et du privé sous contrat :

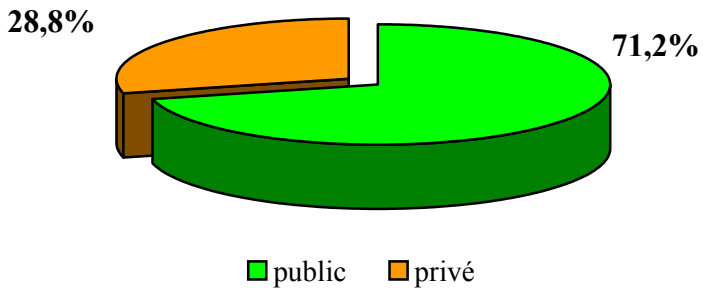

N O U V E L L E - C A L É D O N I E

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DANS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

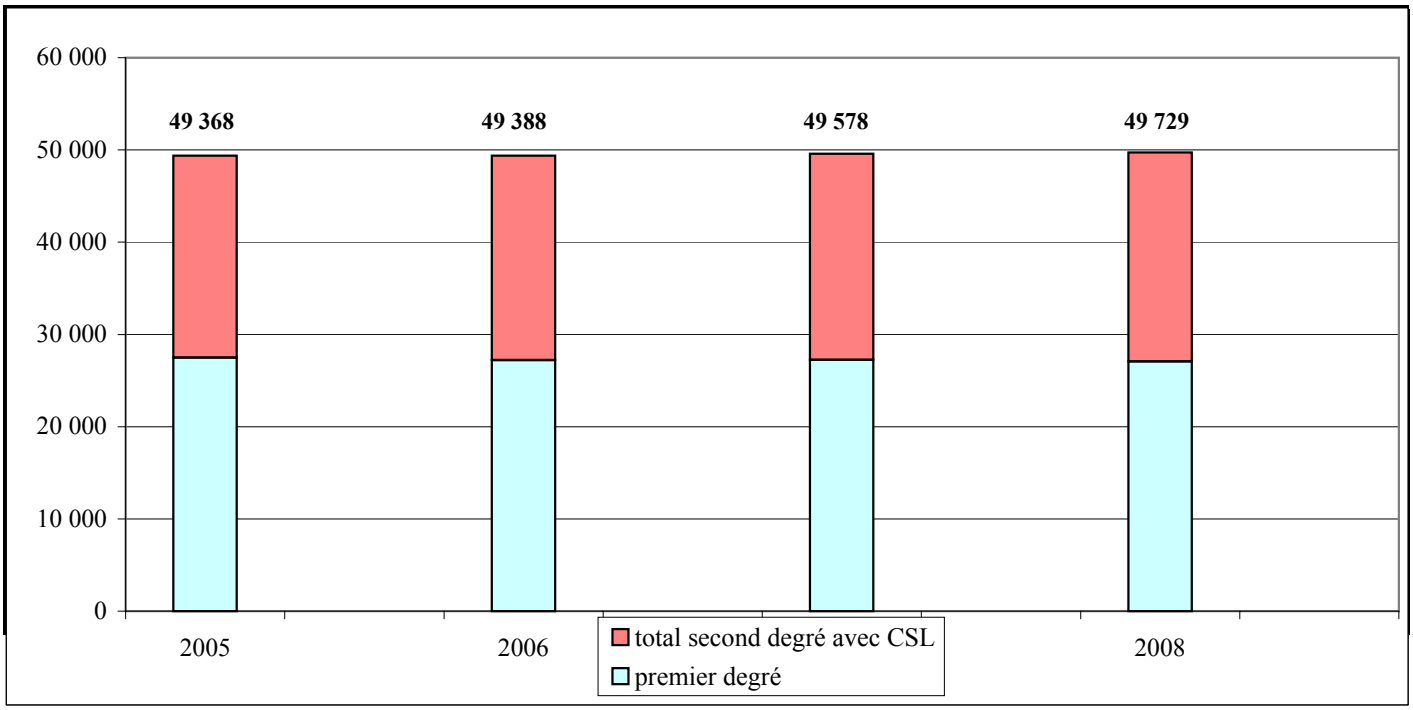

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

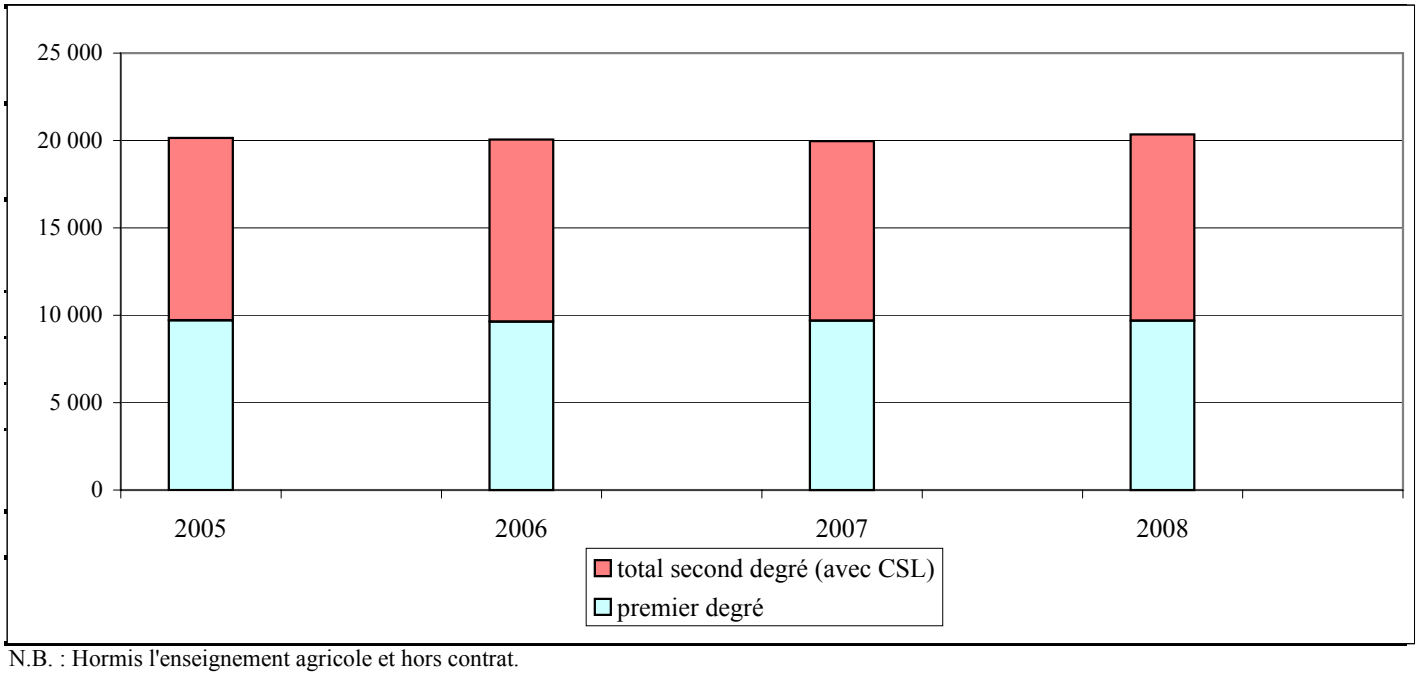

N.B. : Hormis l'enseignement agricole et hors contrat.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

vice-rectorat
Nouvelle-Calédonie

4°/ LES NOUVEAUTÉS DE L'OFFRE DE FORMATION

a) En collège

b) En SEGPA

c) Sections Européennes « anglais » en lycée et lycée professionnel

d) Autres formations en lycée

e) Autres formations en lycée professionnel

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

25/02/08
DIVEET

vice-rectorat
Nouvelle-Calédonie

CONFÉRENCE DE PRESSE
- RENTRÉE SCOLAIRE 2008 -

OUVERTURES DE FORMATIONS

EN COLLÈGE :

. Collèges de Katiramona et Raymond Vauthier-Poindimié :
Section Européenne Anglais – niveau 4ème
D'autres sections ont déjà été ouvertes, depuis la R.S.2006, dans les collèges suivants : Boulari, Koutio, Mariotti , Portes de Fer, Baudoux, Normandie.

. Collège J.Mariotti :
Option Allemand LV2 en classe de 3ème

. Collège Tuband (collège 600 – livraison 1ère tranche 2008) :
Ouverture des niveaux 6ème et 5ème (260 élèves attendus)
Ouverture des niveaux 4ème et 3ème en 2009

. GOD d'Ouvéa :
Ouverture du niveau 3ème

. Collège de Koné :
Dispositif d'Enseignement Général Adapté 4ème/3ème EGPA

EN SEGPA :

. SEGPA du collège d'Auteuil :
Ouverture du niveau 3ème avec les champs professionnels « Hygiène, Alimentation, Services – Construction, Aménagement et Equipements du Bâtiment – Services et Commercialisation **»**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

25/02/08
DIVEET

La mise en place à partir de 2006 de sections européennes « anglais » en collèges débouche par leur poursuite logique en lycée. Sont ainsi proposées, à la rentrée 2008, des sections dans les Lycées et LP suivants :

Lycée du Grand Nouméa : *en classes de Secondes SES et IGC*
Lycée La Pérouse : *en classe de seconde (LV2/SES)*
Lycée Jules Garnier : *en classe de seconde (LV2/ISI)*
LP Commercial et Hôtelier A. Escoffier : *en Seconde BEP Métiers de la Restauration et de l'Hôtellerie*
Section d'Enseignement Professionnel du Lycée Jules Garnier :
en Terminale BEP MSMA (Maintenance des Systèmes Mécaniques Automatisés) et MVA (Maintenance Véhicules Automobile)

AUTRES FORMATIONS EN LYCÉE :

. Lycée du Grand Nouméa :
Diplôme de Comptabilité et de Gestion (ouverture de la 1ère année)
Classes de 1ère Sciences et Technologies de la Santé et du Social (ST2S) (anciennement SMS : Sciences Médico-Sociales)

. Lycée Jules Garnier :
Enseignement de détermination IGC (Informatique de Gestion et Communication) en classe de Seconde

. Lycée W. Haudra – Lifou :
Enseignement facultatif de musique en classe de Seconde

AUTRES FORMATIONS EN LYCÉE PROFESSIONNEL :

. LP Commercial et Hôtelier A. Escoffier :
Mention complémentaire Employé Barman (Niveau V)

. LP Pétro Attiti :
BAC PRO Sécurité Prévention 1ère année
BAC PRO Bâtiment : Organisation et Réalisation Gros Œuvre **« par apprentissage »** (poursuite)
CAP Fabricant Menuiserie – Mobilier – Agencement – 1ère année
Unité Pédagogique d'Intégration (UPI) avec une formation en Maintenance de Bâtiments et Collectivités.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

vice-rectorat
Nouvelle-Calédonie

5°/ LES CONDITIONS MATÉRIELLES DE L'ACCUEIL DES ÉLÈVES

a) Détail des opérations par établissement en 2008

b) Travaux réalisés en 2007

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

vice-rectorat
Nouvelle-Calédonie

Nouméa, le 12 février 2008

Division de la Logistique et des Lycées

VR/DLL
n° 3211/

Affaire suivie par
François STOCHLINN
Bureau 444
Téléphone
(687) 26-61-69
Fax
(687) 26-61-61
Mél.
fstochlinn
@ac-noumea.nc

22 rue Dézarnaulds
BP G4
98848 Nouméa Cedex

Objet : avancement des opérations – rentrée scolaire 2008

LYCÉE ESCOFFIER – bâtiment G :

Les études sont actuellement au stade de la mission PRO. Elle sera remise fin février 2008 pour un lancement de la consultation des travaux prévue le 15 mars 2008. Des adaptations aux demandes des utilisateurs et aux contraintes techniques ont été nécessaires. En particulier, la mairie de Nouméa a sollicité une refonte du système d'assainissement de la zone et la Province Sud demande un dossier d'installation classée pour les lycées Lapérouse et Escoffier. Une clôture de chantier est en cours d'installation et sera terminée avant la rentrée pour délimiter la future zone en travaux

Le début des travaux est envisagé pour juin 2008 en cas de consultation fructueuse.

LYCÉE DU GRAND NOUMÉA – 5 salles de classe :

Les études sont actuellement au stade de la consultation des entreprises depuis fin décembre 07. La date de remise des plis a été repoussée de 2 semaines en raison d'un manque de concurrence. Le début des travaux est envisagé pour début mars 2008 en cas de consultation fructueuse. La livraison est prévue pour juin 2008.

Les adaptations des salles existantes seront opérationnelles pour la rentrée de février 2008.

LYCÉE PROFESSIONNEL PETRO ATTITI – salle des agents :

Un marché de maîtrise d'œuvre a été passé pour une mission non normalisée impliquant une assistance des élèves pour la partie réalisée en chantier-école. Un dossier d'Avant-Projet sera présenté à l'établissement à la rentrée 2008.

LYCÉE LAPÉROUSE – préfabriqués des BTS :

La remise en état des préfabriqués des BTS est organisée à travers une subvention d'entretien donnée en octobre 2007. Les travaux seront effectués pour la rentrée de février 2008.

LYCÉE GARNIER – salle de classe supplémentaire :

Les travaux de mise en place de la salle de 80 m² sont en cours de réalisation. La réception est prévue pour la première semaine de mars 2008. Les mobiliers seront livrés en même temps.

LYCÉE GARNIER – remise en état du terrain de football :

La remise en état du terrain de football est organisée à travers une subvention d'entretien donnée en novembre 2007. Les travaux seront effectués pour la rentrée de février 2008.

LYCÉE GARNIER – reprise du talus derrière l'internat :
La reprise du talus derrière l'internat sera effectué pendant les vacances scolaires de juin 2008. De même que la pose du filet lesté.

LYCÉE GARNIER – équipements des CPGE :
Une dotation d'équipement pour les CPGE est organisée à travers une subvention d'équipement exceptionnelle donnée en novembre 2007. Les équipements pourraient être livrés pour la rentrée 2008.

LYCÉE PROFESSIONNEL AUGUSTIN TY – travaux divers :
Des subventions d'entretien vont permettre de réaliser des travaux divers reprise du trou dans la cour, réfection des sanitaires,…) pour la rentrée 2008.

ALP de MARÉ – réfection de l'électricité :
Les travaux de reprise de l'électricité de l'ALP sont en cours de réalisation. Ils ont été terminés pour la fin de l'année 2007.

ALP d'OUVÉA – mise aux normes des machines-outils de menuiserie :
Une subvention d'entretien va permettre au lycée d'effectuer la mise aux normes des machines-outils de menuiserie bois . Il est à noter que ces équipements ont été livrés en 2004.

ALP de POINDIMIÉ – mise aux normes du restaurant d'application :
Une subvention d'entretien a permis à l'ALP d'effectuer la mise aux normes du restaurant d'application au niveau des infrastructures et des équipements.

ALP de KOUMAC – mise aux normes du restaurant d'application :
Les travaux ont débutés le 10 janvier 2008 par la démolition. Cette opération sera terminée en avril 2008 par la mise en place des équipements de cuisine.

ALP de KONÉ – réhabilitation de 3 salles de cours :
Les travaux de réhabilitation de 3 salles de cours sont programmés. Ils seront terminés pour la rentrée scolaire 2008. Il est à noter un changement d'entreprise depuis la commande.

ALP de la VALLÉE du TIR – éclairage de sécurité :
Les travaux de mise en place d'un éclairage de sécurité ont été effectués en décembre 2007.

INTERNATS des LYCÉES de la PROVINCE SUD – mise aux normes de sécurité :
Des subventions d'entretien vont permettre aux établissements d'effectuer la mise aux normes de sécurité des internats, suite aux visites de la commission provinciale de sécurité dans les internats des lycées de la Province Sud. Une partie des travaux a été commandée par les établissements.

ministère
éducation
nationale
enseignement
supérieur
recherche

Nouméa le 22/02/2008

Travaux menés en 2007 par le Vice-rectorat de Nouvelle-Calédonie

A) Construction et rénovation des lycées et ALP

Le budget annuel des gros travaux des établissements (programme 0214) avoisine **5 M € en Autorisation d'Engagement** (soit 600 millions FCFP) en 2007.

Les opérations importantes de l'année 2007 ont porté sur les établissements suivants :

- réception de deux salles de classe à l'ALP d'Ouvéa
- réfection de l'électricité de l'ALP de Maré
- rénovation de 3 salles de classe à l'ALP de Koné
- réfection de l'électricité de l'ALP de La Foa
- remise aux normes du restaurant d'application de l'ALP de Poindimié
- réfection d'un mur en gabions au lycée Pétro ATTITI
- reconstruction de l'infirmerie et des salles de classe au lycée Escoffier
- destruction du bâtiment G au lycée Escoffier puis études pour sa reconstruction
- construction d'une salle de classe au lycée Garnier
- restructuration du lycée Lapérouse – tranche 1 (salles de classe et CDI)
- études pour l'extension du lycée du Grand Nouméa
- construction d'un internat et de salles de classe au lycée de Pouembout

Ces crédits comprennent également l'entretien du patrimoine immobilier scolaire, délégués aux établissements sous forme de subvention (**0,5 M €** soit 60 M FCFP en 2007)

B) Équipements des lycées et ALP

Le volume de crédits délégués pour l'équipement en matériel pédagogique, en mobilier, en matériel divers et véhicules des établissements neufs ainsi que des nouvelles sections (mesures de carte scolaire) est très variable. En 2007, il est d'environ **0,3 M €** (soit 36 M FCFP), sachant que les gros matériels (machines-outils) sont également financés sur les AE investissement.

Les crédits 2007 pour l'informatique sont de **0,3 M €** (soit 36 M FCFP), répartis entre renouvellement d'ordinateurs et de câblage des établissements.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

vice-rectorat
Nouvelle-Calédonie

6°/ LES MOYENS (personnels)

a) Nouveaux moyens mis en place en 2008 dans le second degré public

b) Évolution de 1998 à 2008 des taux d'encadrement dans le secondaire public

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

25/02/08
DIVEET

vice-rectorat
Nouvelle-Calédonie

CONFÉRENCE DE PRESSE
- RENTRÉE SCOLAIRE 2008 –

MOYENS NOUVEAUX MIS EN PLACE EN 2008 DANS LE SECONDAIRE PUBLIC

CATÉGORIE D'EMPLOI	DOTATION 2008
Personnel de Direction	1 (collège Tuband)
CPE	1
SURVEILLANTS	2
ENSEIGNANTS	27 (dont 1 directeur adjoint SEGPA)
ATOSS	2 Infirmières
	5 OEA
Total EMPLOIS	**38**

Comparaison entre 1998 et 2008 des rapports entre effectifs et moyens humains dans le secondaire public

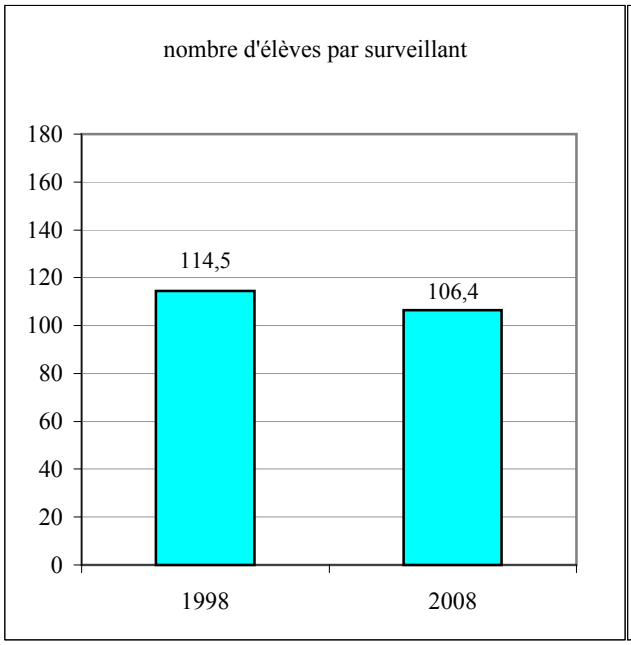

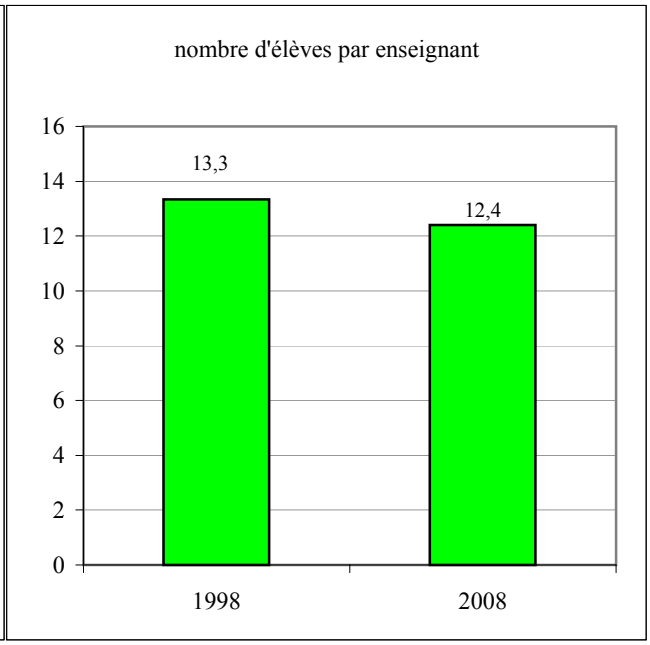

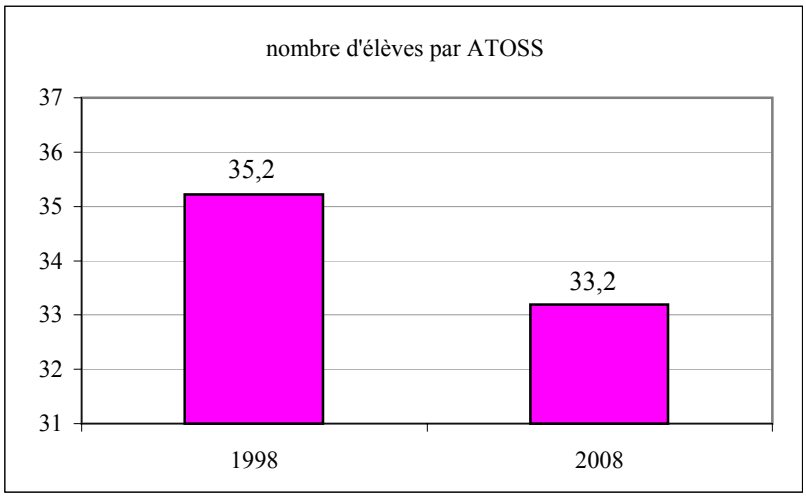

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

vice-rectorat
Nouvelle-Calédonie

7°/ VOLET PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIF

I) Le socle commun de connaissances et de compétences

II) Le développement et la maîtrise des Technologies de l'Information et de la Communication

III) La diversification et l'adaptation de l'offre de formation

IV) La scolarisation des élèves handicapés

V) L'apprentissage de la civilité et de la responsabilité

VI) L'ouverture aux familles et la collaboration des partenaires institutionnels et économiques

VOLET PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIF- Rentrée 2008

Objectifs académiques et nationaux :

Faire réussir tous les élèves dans leur diversité
Garantir l'égalité des chances
Développer des valeurs citoyennes

Les principaux axes :

1. La mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences
2. Le développement et la maîtrise des technologies de l'information et de la communication (TICE)
3. La diversification et l'adaptation de l'offre de formation aux besoins de la Nouvelle-Calédonie et des familles.
4. La scolarisation des élèves handicapés
5. L'apprentissage de la civilité et de la responsabilité
6. L'ouverture aux familles et la collaboration des partenaires institutionnels et économiques.

I/ LE SOCLE COMMUN
La mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences (décret du 11 juillet 2006)

L''établissement d'un socle commun des savoirs indispensables répond à une nécessité ressentie depuis plusieurs décennies en raison de la diversification des connaissances. L'article 9 de la loi du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école en arrête le principe en précisant que « **la scolarité obligatoire doit au moins garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun constitué d'un ensemble de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société** ». De plus, par l'article 2 de la même loi, « la nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République ».

Il s'agit donc d'un ensemble de valeurs, de savoirs, de langages et de pratiques dont l'acquisition repose sur la mobilisation de l'école et qui suppose, de la part des élèves, des efforts et de la persévérance.

La définition du socle commun prend également appui sur la proposition de recommandation du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne en matière de « compétences clés pour l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie ».

Elle se réfère enfin aux évaluations internationales, notamment au Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), qui propose une mesure comparée des connaissances et des compétences nécessaires tout au long de la vie.
Cinq générations après les lois scolaires fondatrices de la IIIe République, une génération après l'instauration du collège unique, le socle constitue **une référence commune**, pour tous

ceux qui confient leurs enfants à l'école, mais aussi pour tous les enseignants. L'enseignement obligatoire ne se réduit pas au socle commun. Bien que désormais il en constitue le fondement, le socle ne se substitue pas aux programmes du collège **;** il n'en est pas non plus le condensé. **Sa spécificité réside dans la volonté de donner du sens à la culture scolaire fondamentale, en se plaçant du point de vue de l'élève et en construisant les ponts indispensables entre les disciplines et les programmes.** Il détermine ce que nul n'est censé ignorer en fin de scolarité obligatoire sous peine de se trouver marginalisé**.** L'école doit offrir par ailleurs à chacun les moyens de développer toutes ses facultés.

Maîtriser le socle commun c'est être capable de mobiliser ses acquis dans des tâches et des situations complexes, à l'école puis dans sa vie ; **c'est posséder un outil indispensable pour continuer à se former tout au long de la vie afin de prendre part aux évolutions de la société ; c'est être en mesure de comprendre les grands défis de l'humanité, la diversité des cultures et l'universalité des droits de l'homme, la nécessité du développement et les exigences de la protection de la planète.**

Le socle commun s'organise en sept compétences. Cinq d'entre elles font l'objet, à un titre ou à un autre, des actuels programmes d'enseignement : la maîtrise de la langue française, la pratique d'une langue vivante étrangère, les compétences de base en mathématiques et la culture scientifique et technologique, la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication, la culture humaniste. **Il revient à l'ensemble de la communauté éducative d'aider les élèves à développer des compétences sociales et civiques et le sens de l'autonomie et de l'initiative**.

Chaque grande compétence du socle est conçue comme une combinaison de connaissances fondamentales pour notre temps, de capacités à les mettre en oeuvre dans des situations variées, mais aussi d'attitudes indispensables tout au long de la vie, comme l'ouverture aux autres, le goût pour la recherche de la vérité, le respect de soi et d'autrui, la curiosité et la créativité.

Au collège, tous les enseignements et toutes les disciplines ont un rôle à jouer dans l'acquisition du socle. Dans ce cadre, les pratiques scolaires artistiques, culturelles et sportives y contribuent pleinement.

L'exigence de contenu du socle commun est indissociable d'une exigence d'évaluation. Des paliers intermédiaires, adaptés aux rythmes d'apprentissage définis par les cycles, sont déterminés dans la maîtrise du socle.

Des outils d'évaluation, correspondant notamment aux exigences des différents paliers de maîtrise du socle commun, sont mis à la disposition des enseignants.
Un livret personnel permettra à l'élève, à sa famille et aux enseignants de suivre l'acquisition progressive des compétences (en expérimentation)

Les 7 compétences :
1. La maîtrise de la langue française
2. La pratique d'une langue vivante étrangère
3. les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique
4. la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication
5. La culture humaniste
6. Les compétences sociales et civiques
7. L'autonomie et l'initiative.

1.1/ La maîtrise de la langue française

Savoir lire, écrire et parler le français conditionne l'accès à tous les domaines du savoir et l'acquisition de toutes les compétences. **La langue française est l'outil premier de l'égalité des chances, de la liberté du citoyen et de la civilité** : elle permet de communiquer à l'oral comme à l'écrit, dans diverses situations ; elle permet de comprendre et d'exprimer ses droits et ses devoirs.
Faire accéder tous les élèves à la maîtrise de la langue française, à une expression précise et claire à l'oral comme à l'écrit, relève de l'enseignement du français mais aussi de toutes les disciplines. Chaque professeur et tous les membres de la communauté éducative sont comptables de cette mission prioritaire de l'institution scolaire. La fréquentation de la littérature d'expression française est un instrument majeur des acquisitions nécessaires à la maîtrise de la langue français et à la formation du jugement esthétique et critique.

1.2/. La pratique d'une langue vivante étrangère

Il s'agit soit de la langue apprise depuis l'école primaire, soit d'une langue dont l'étude a commencé au collège.
La communication en langue étrangère suppose la capacité de comprendre, de s'exprimer et d'interpréter des pensées, des sentiments et des faits, à l'oral comme à l'écrit, dans diverses situations.
Elle implique également la connaissance et la compréhension des cultures dont la langue est le vecteur : elle permet de dépasser la vision que véhiculent les stéréotypes.
Le « cadre européen commun de référence pour les langues », conçu par le Conseil de l'Europe, constitue la référence fondamentale pour l'enseignement des langues vivantes, les apprentissages et l'évaluation des acquis. La maîtrise du niveau A2 (niveau de l'utilisateur élémentaire) correspond au niveau requis pour le socle commun.
.

1.3/. Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique

Il s'agit de donner aux élèves la culture scientifique nécessaire à une représentation cohérente du monde et à la compréhension de leur environnement quotidien ; ils doivent saisir que la complexité peut être exprimée par des lois fondamentales.

Des approches concrètes et pratiques des mathématiques et des sciences, faisant notamment appel à l'habileté manuelle (par exemple, travailler un matériau, manipuler des volumes, en réaliser), aident les élèves à comprendre les notions abstraites.

Les mathématiques, les sciences expérimentales et la technologie favorisent la rigueur intellectuelle constitutive du raisonnement scientifique.

1.4/La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication

La culture numérique implique l'usage sûr et critique des techniques de la société de l'information. Il s'agit de l'informatique, du multimédia et de l'internet, qui désormais irriguent tous les domaines économiques et sociaux.

Ces techniques font souvent l'objet d'un apprentissage empirique hors de l'école. Il appartient néanmoins à celle-ci de faire acquérir à chaque élève un ensemble de compétences lui permettant de les utiliser de façon réfléchie et plus efficace.
Les connaissances et les capacités exigibles pour le B2i collège (Brevet informatique et internet) correspondent au niveau requis pour le socle commun. Elles sont acquises dans le cadre d'activités relevant des différents champs disciplinaires.

1.5/. La culture humaniste

La culture humaniste permet aux élèves d'acquérir tout à la fois le sens de la continuité et de la rupture, de l'identité et de l'altérité. En sachant d'où viennent la France et l'Europe et en sachant les situer dans le monde d'aujourd'hui, les élèves se projetteront plus lucidement dans l'avenir.
La culture humaniste contribue à la formation du jugement, du goût et de la sensibilité. Elle enrichit la perception du réel, ouvre l'esprit à la diversité des situations humaines, invite à la réflexion sur ses propres opinions et sentiments et suscite des émotions esthétiques. Elle se fonde sur l'analyse et l'interprétation des textes et des oeuvres d'époques ou de genres différents. Elle repose sur la fréquentation des oeuvres littéraires (récits, romans, poèmes, pièces de théâtre), qui contribue à la connaissance des idées et à la découverte de soi. Elle se nourrit des apports de l'éducation artistique et culturelle, de l'histoire-géographie.

1.6. Les compétences sociales et civiques

Il s'agit de mettre en place un véritable parcours civique de l'élève, constitué de valeurs, de savoirs, de pratiques et de comportements dont le but est de favoriser une participation efficace et constructive à la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa liberté en pleine conscience des droits d'autrui, de refuser la violence.

Pour cela, les élèves devront apprendre à établir la différence entre les principes universels (les droits de l'homme), les règles de l'Etat de droit (la loi) et les usages sociaux (la civilité).

1.7. L'autonomie et l'initiative

L'autonomie de la personne humaine est le complément indispensable des droits de l'homme : le socle commun établit la possibilité d'échanger, d'agir et de choisir en connaissance de cause, en développant la capacité de juger par soi-même.
L'autonomie est aussi une condition de la réussite scolaire, d'une bonne orientation et de

l'adaptation aux évolutions de sa vie personnelle, professionnelle et sociale.
Il est également essentiel que l'école développe la capacité des élèves à apprendre tout au long de la vie.
Il faut que l'élève se montre capable de concevoir, de mettre en oeuvre et de réaliser des projets individuels ou collectifs dans les domaines artistiques, sportifs, patrimoniaux ou socio-économiques. Quelle qu'en soit la nature, le projet - toujours validé par l'établissement scolaire - valorise l'implication de l'élève.

La mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences débute pour cette année scolaire en 6ème, 5ème et 4ème . Elle se poursuivra à la rentrée 2009 en classe de 3ème .
On a donc au collège des nouveaux programmes de mathématiques, physique –chimie, sciences de la vie et de la terre en classe de 6ème, 5ème et 4ème qui intègrent comme en mathématiques les connaissances, les capacités en lien avec le socle commun.
Dans le domaine des langues vivantes étrangères , c'est également l'application de nouveaux programmes au palier 1 du collège.

Pour le Diplôme national du Brevet (DNB) :
L'arrêté du 15 mai 2007 relatif aux modalités d'attribution du diplôme précise que le DNB est attribué aux candidats qui ont obtenu :

1. Une note moyenne égale ou supérieure à 10 dans les notes de contrôle continu et les notes des épreuves écrites
2. le brevet informatique et internet (B2i) niveau collège
3. le niveau A2 dans la langue vivante étrangère.

Ces dispositions entrent en vigueur pour cette année scolaire.
La note de vie scolaire sera intégrée dans l'obtention du DNB

II/ Le développement et la maîtrise des technologies de l'information et de la communication (TICE)

C'est la mise en place généralisée du B2I au collège et au lycée , sa prise en compte au DNB.

Le développement des TICE, la création de réseaux numériques d'espaces numériques de travail continueront à être favorisés afin:

- **de permettre des échanges** entre élèves ou entre élèves et professeurs, **d'accentuer le travail en commun, de favoriser le soutien ou l'accompagnement, d'offrir à des établissements excentrés l'accès à des ressources rares, de permettre un suivi par les parents des résultats de leur enfant et un dialogue avec l'établissement et l'équipe,**
- **de permettre à des élèves en stage à l'étranger ou loin de l'établissement, des élèves hospitalisés, des sportifs de haut niveau de suivre un enseignement à distance et dans tous les cas d'être suivis par l'équipe pédagogique**
- d'ouvrir les échanges à l'international et particulièrement dans la zone Pacifique

C'est un outil fort de l'égalité des chances et de la réussite

.III/ La diversification et l'adaptation de l'offre de formation

L'adaptation des formations aux besoins se décline à la fois dans un cadre local (ouverture de formations adaptées aux besoins de la Nouvelle-Calédonie) et dans la mise en œuvre des rénovations de diplômes au niveau national pour suivre l'évolution des métiers.
En 2008 :

- après la rénovations du baccalauréat STG (sciences et technologies de la gestion), c'est la série « sciences médico-sociales » qui se transforme en une nouvelle série « sciences et technologies de la santé et du social » (ST2S) **avec comme objectifs la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur et de mieux préparer les élèves à la diversité des études de ce secteur.**
- la mise en place du **BTS commerce international rénové au Lycée La Pérouse** , **un des premiers BTS à référentiel commun européen** permettant ainsi la transparence des certifications, la confiance mutuelle entre les acteurs des systèmes de formation, le transfert des acquis d'apprentissage, afin de favoriser la mobilité de formation dans l'Union européenne par l'obtention des ECVET (système européen de crédits d'apprentissage pour l'enseignement et la formation professionnelle)
- la mise en place au lycée du grand Nouméa, de la préparation au **diplôme de comptabilité et des gestion (DCG),** bac+3, niveau licence (180 ECTS**).**
- Au lycée Petro Attiti, l'ouverture de deux baccalauréats professionnels, l'un par la dans le BTP par la **voie de l'apprentissage** (Organisation et Réalisation Gros Œuvre) en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et l'autre dans le domaine de la « sécurité prévention » en partenariat avec la sécurité civile, les pompiers des différentes communes de Nouméa et Grand Nouméa ainsi que la police nationale. Il permettra aux élèves de présenter le concours d'accès à la protection civile ou la police nationale.

Il faut souligner notre volonté de développer des formations par apprentissage (BTS industriels au lycées Jules Carnier, bac pro à Attiti,…)

- L'ouverture de **sections européennes anglais** en lycées. Les sections européennes ont pour vocation de proposer un enseignement ouvert sur les pays étrangers par l'apprentissage renforcé d'une langue étrangère, l'enseignement en langue étrangère d'une discipline non linguistique et la connaissance approfondie de la culture du pays de la section. L'indication "section européenne" suivie de la désignation de la langue concernée, est portée sur le diplôme du baccalauréat général, technologique ou professionnel des candidats qui ont subi les épreuves avec succès. Elles existent dans les formations générales, technologiques et professionnelles. **C'est une volonté académique d'implanter ces sections dans l'ensemble des lycées généraux et technologiques (Grand Nouméa, La Pérouse, Jules Garnier), professionnels (LPCH, Jules Garnier) et sur des disciplines non linguistiques diverses : histoire –géo, IGC en seconde, SES, Maths, Hôtellerie, Construction,…afin de permettre à l'ensemble des publics d'élèves d'accéder à cet enseignement.**
- Réflexion académique sur la mise en place des baccalauréats professionnels en trois ans

IV/ La scolarisation des élèves handicapés

C'est la poursuite du développement **d'unités pédagogiques d'intégration** (UPI) notamment en lycée professionnel (Pétro Attiti, 1 classe).
Les UPI représentent 124 élèves en Province sud , Nord et Iles.
Chaque élève concerné bénéficie d'un projet personnalisé de scolarisation qui contribue à la qualité de son accueil et de son accompagnement.
Il faut également les **intégrations individuelles** (119 élèves) en collège, lycée et université.

Les actions en faveur de la scolarisation des élèves handicapés menées par le ministère de l'éducation nationale sont renforcées par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. La loi affirme le **droit des élèves handicapées à l'éducation** ainsi que la responsabilité du système éducatif comme garant de la continuité du parcours de formation de chacun. Cette loi est applicable depuis le **1er janvier 2006**.
La loi du 11 février 2005 fait obligation :

- d'assurer à l'élève, le plus souvent possible, une **scolarisation en milieu ordinaire au plus près de son domicile** ;
- d'**associer étroitement les parents** à la décision d'orientation de leur enfant et à toutes les étapes de la définition de son projet personnalisé de scolarisation (P.P.S.) ;
- de **garantir la continuité d'un parcours scolaire**, adapté aux compétences et aux besoins de l'élève ;
- de **garantir l'égalité des chances entre les candidats handicapés et les autres candidats** en donnant une base légale à l'aménagement des conditions d'examen.

V/ L'apprentissage de la civilité et de la responsabilité

L'apprentissage de la civilité et de la responsabilité constitue un des enjeux du système éducatif. L'École est le lieu où l'on apprend à vivre ensemble dans une société démocratique et républicaine.

Cette éducation à la citoyenneté structure la vie scolaire, notamment à travers le respect de la règle, la prévention des incivilités, de la violence et des conduites à risque. Le travail autour de la citoyenneté et de la civilité se retrouve dans l'élection et la formation des délégués, les conseils de vie lycéenne,

Les phénomènes de violence au sein des établissements scolaires et à leurs abords immédiats s'expriment sous des formes multiples (violences verbales, violences physiques, intrusions, atteintes aux biens, racket, usage ou trafic de produits stupéfiants,..) et à des degrés très variables de gravité qui peuvent aller des incivilités perturbant le climat de l'établissement scolaire jusqu'à des actes graves relevant d'infractions pénales. Ces phénomènes mettent en péril la réussite scolaire, l'égalité des chances et fragilisent profondément les fondements mêmes de l'école et de la société.

Un traitement global de ces phénomènes de violence est en cours, s'appuyant sur les dispositifs suivants :

- les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté généralisent les actions de prévention dans les établissements,
- le vice-rectorat est un partenaire institutionnel des CLSPD (conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance)
- un partenariat privilégié a été établi entre certains établissements, la Justice, la Police et la Gendarmerie pour accélérer les procédures de signalement et de médiation.

Le socle commun comprend l'acquisition des compétences sociales et civiques ainsi que l'apprentissage de l'autonomie et l'acquisition de l'esprit d'initiative. Apprendre à vivre ensemble repose sur le respect des règles de la vie collective. Depuis la rentrée 2007, la note de vie scolaire participe de la démarche éducative.

VI/ L'ouverture aux familles et la collaboration des partenaires institutionnels et économiques.

L'implication des familles

IL est impératif pour la réussite des élèves que l'action éducative se fasse au plus proche des familles notamment en Nouvelle-Calédonie. Michel Barat soulignait à la rentrée 2007 la nécessité de comprendre les difficultés, voire les détresses, exprimées par les parents et les élèves « pour qui les codes et même le sens de l'Ecole demeurent étrangers ». Cela passe par la présentation du règlement intérieur, des rencontres au sein de l'établissement, une écoute attentive aux demandes d'informations, la participation des parents à des activités.

La collaboration des partenaires institutionnels et économiques

Les causes de l'échec sont nombreuses comme l'avait souligné le colloque sur l'école de la réussite au centre culturel Jean Marie Tjibaou en 2002. Nombreuses sont les causes qui viennent de l'extérieur et cela rend nécessaire la coopération entre l'institution scolaire et les autres institutions (mairies, Provinces, Gouvernement,..) notamment pour trouver des solutions innovantes.

C'est aussi ce partenariat et cette proximité qui doivent être recherchés avec le monde économique. La formation professionnelle initiale ne peut réussir sans l'appui et l'implication des entreprises dans la formation, à la fois par les stages, la présence aux jurys, mais aussi par les échanges de savoir-faire avec les lycées technologiques et professionnels.